

Recrutement de deux consultant(e)s en Renforcement des Capacités dans le cadre du Programme d'appui aux Organisations de la Société Civile (OSC) de biodiversité actives dans les pays en développement (ProBioDev)

Objet du marché : Dans le cadre du programme ProBioDev, le Comité français de l'UICN recrute deux consultant(e)s en Renforcement des Capacités (RC). Chaque consultant.e sera en charge, respectivement, du RC en appui aux OSC françaises (lot 1) et aux OSC locales (lot 2). Les soumissionnaires peuvent soumettre leur candidature pour l'un ou l'autre des deux lots.

Ce marché est paru au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP). Les modalités de réponse sont décrites dans les documents disponibles sur le site du Comité français de l'UICN : [Appels d'offres - UICN France](#).

Termes de Références (lot 1)

Recrutement d'un.e Consultant.e (statut indépendant) en charge du Renforcement des Capacités des Organisations de la Société Civile françaises

I. Contexte

1.1. Présentation du Comité français de l'UICN

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est le plus important réseau pour l'environnement mondial, rassemblant plus de 1 300 États, agences gouvernementales et organismes non gouvernementaux, ainsi que plus de 10 000 experts, autour d'un même objectif : « Un monde juste qui valorise et conserve la nature ».

En France, les organismes et des experts de l'UICN sont rassemblés au sein du Comité français de l'UICN (CF UICN). Créé en 1992, le Comité français regroupe dans un partenariat original, 2 ministères, 7 établissements publics, 6 collectivités locales et 61 organisations non gouvernementales, ainsi qu'un réseau de plus de 250 experts. Par cette composition mixte, le Comité français de l'UICN est une plate-forme unique de dialogue, d'expertise et d'action sur les enjeux de la biodiversité, qui associe également les collectivités locales et les entreprises. Il a pour but de contribuer à la conservation de la biodiversité et à une utilisation durable et équitable des ressources naturelles, conformément à la mission de l'UICN définie au niveau mondial.

L'expertise est une caractéristique fondamentale de l'UICN. Au sein du Comité français, celle-ci se structure autour de 6 commissions et de 13 groupes de travail.

1.2. Présentation de ProBioDev

Le Programme d'appui aux OSC de biodiversité actives dans les pays en développement (ProBioDev) a pour objectif d'améliorer l'état de la biodiversité dans les pays en développement grâce à l'action de la société civile et au renforcement des capacités (RC) et partenariats des Organisations de la Société Civile (OSC).



Soutenu par une coalition de partenaires publics et privés dont l'Agence Française de Développement (AFD), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Fondation Audemars Piguet pour les Arbres, la Fondation de France, la Fondation Manthano, la Fondation Egis et la Maisons du Monde Foundation, l'ambition du programme est également de soutenir des stratégies d'alliance et le développement de partenariats équitables et solidaires pour répondre aux enjeux de biodiversité dans les pays en développement.

Pour cela, un dispositif de financement de mésoprojets a été mis en place afin de financer une dizaine de projets de terrain axés sur la conservation de la biodiversité et/ou les Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour des montants de subventions compris entre 100 000 € – 250 000 € sur une durée de 24 mois maximum. Ce dispositif de financement est accompagné d'un soutien en renforcement des capacités organisationnelles ainsi que des partenariats, chaque projet étant porté par un binôme constitué d'une OSC française et d'une OSC locale.

1.3. Onze projets soutenus dans le cadre du premier appel à projets ProBioDev

A l'issue de l'appel à projets et du Comité de Sélection organisé à cet effet, [11 projets ont été sélectionnés](#) pour un montant total de 1 891 000 €, soit une moyenne d'environ 172 000 €/projet. Voici la liste des projets sélectionnés (avec en gras les OSC françaises) :

- MADAGASCAR - **Association Française de Sauvegarde du Grand Hapalémur (Helpsimus)** & IMPACT Madagascar : « Assurer la protection durable de la plus grande population sauvage de grands hapalémurs à Madagascar »
- INDONESIE – **Small Islands Organisations (SMILO)** & Blue Forests : « Tanakeke, vers une île durable »
- GHANA – A Rocha Ghana & **A Rocha France** : « Conservation et gestion durable du site Ramsar de Keta Lagoon pour la résilience climatique des oiseaux et des communautés »
- LAOS – **Des Eléphants et Des Hommes** & Lao Wildlife Conservation Trust : « WILDMED - Wildlife Mobile Emergency & Diagnostic Unit »
- CAMEROUN – African Marine Mammal Conservation Organisation (AMMCO) & **Septentrion Environnement** & Tube Awu : « Renforcement de la résilience du Parc Marin Manyangue Na Elombo Campo face aux changements climatiques »
- CAMBODGE – **POH KAO des Tigres et des Hommes** & Non Timber Forest Products : « Les peuples autochtones protègent le duc à pattes rouges (CR) et valorise le marché de la noix de Malva pour améliorer les moyens de subsistance dans le nord-est du Cambodge »
- MADAGASCAR – Club Botanique de Tuléar & **Bellis Perennis** : « Fiarova hazo »
- BENIN – ACED & **TETRAKTYS** : « Renaturation de la ville d'Abomey-Calavi : pour une ville durable et résiliente aux changements climatiques »
- YEMEN (île de Socotra) – **Socotra Dragon Blood Tree Association** & MAITHAN : « Reforestation et apiculture à Socotra »
- REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO – Mbou-Mon-Tour & **Bonobo ECO** : « Promouvoir la coexistence durable humain-bonobo à travers la conservation des bonobos et le développement local »
- PEROU - **Nature Conserv'Action** & Ararankha: Ecología y Conservación : « Co-exister : partenariats équitables et communautés en action pour la biodiversité du Biocorridor Bosques de Vaquero en Amazonie Andine »



II. Objet de la mission

2.1 Un accompagnement sur mesure pour le développement organisationnel

Il est prévu que la composante de renforcement de capacités du programme soit mise en œuvre par 2 consultant(e)s indépendant(e)s qui auront le statut de « coordinateur.trice en RC » sous la supervision et la coordination du CF UICN. La présente mission sera axée sur la mise en œuvre de la composante de renforcement de capacités auprès des 11 OSC françaises, qui mettent en œuvre les projets sélectionnés en binôme avec des OSC locales. Ainsi, le même accompagnement en renforcement de capacités auprès des OSC locales sera déployé de manière concomitante par un(e) autre coordinateur/trice pour les OSC locales.

La majorité des OSC françaises sont de très petites ou de petites tailles qui ont besoin d'un accompagnement dans leur développement organisationnel. Quelques OSC, de tailles plus importantes, pourraient avoir besoin d'un accompagnement en développement organisationnel adapté. Dans tous les cas, cet accompagnement est optionnel pour les OSC en fonction de leurs besoins exprimés. Cela pourra engendrer une organisation sur-mesure du renforcement de capacités avec certaines OSC ayant peu de temps d'accompagnement et d'autres un temps d'accompagnement plus important. Un accompagnement supplémentaire, ayant trait au renforcement partenarial, sera à mettre en œuvre en coordination avec le ou la consultant.e RC pour les OSC locales et avec l'appui méthodologique d'une organisation ou d'un consultant spécialisé sur ce volet.

2.2 Objectifs spécifiques de la mission

- Mettre en œuvre la composante de renforcement de capacités organisationnelles auprès des OSC françaises actives dans les projets soutenus financièrement par ProBioDev ;
- Mettre en œuvre le volet de renforcement partenarial entre l'OSC française et l'OSC locale ;
- Assurer une veille et un soutien sur mesure auprès des OSC françaises comprenant notamment des volets d'appui technique, financier et de mise en réseau ;
- Contribuer à la réflexion stratégique du programme, travailler en synergie avec d'autres programmes de soutien à la société civile et participer à des réunions et des événements.

2.3 Description de la mission

Plus spécifiquement, et de manière non exhaustive, les principales attributions de la personne recrutée consisteront notamment à accompagner les 11 OSC françaises partenaires de ProBioDev dans :

- 1) L'appui des OSC au diagnostic (à la fois organisationnel, technique, stratégique, institutionnel, etc.) de leurs capacités. Cette phase de diagnostic pourra être réalisée à travers une démarche et des outils d'auto-diagnostic et devra dans tous les cas faire l'objet d'une démarche proactive de la part de l'OSC ;
- 2) L'élaboration et le développement d'un plan de renforcement de capacités sur la base du diagnostic ;
- 3) L'appui à la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités notamment à travers la mise à disposition d'expertise complémentaire. Ce volet pourra comporter des accompagnements aussi bien techniques, organisationnels que stratégiques.

Nb : Pour les OSC ayant déjà bénéficié d'un diagnostic de capacités et du développement d'un plan d'action par le passé, l'appui du (de la) coordinateur.trice consistera à faire une



rapide revue et mise à jour du diagnostic et du plan d'action, et appuyer la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action.

Parmi les autres types d'appuis attendus de la part du (de la) coordinateur.trice :

- La recherche de financements, à travers l'appui à la définition et/ou à l'écriture de propositions de projets pour des bailleurs externes ;
- L'organisation de visites d'échanges entre OSC et la mise en réseau, à la fois avec d'autres partenaires de ProBioDev, mais également avec d'autres parties prenantes pertinentes, ainsi que plus globalement le partage d'expériences entre OSC ;
- Le suivi et l'accompagnement continu des partenaires pour répondre à leurs besoins de manière transversale.

A ce stade, parmi les 11 organisations françaises, nous faisons l'hypothèse que toutes seront volontaires et auront besoin d'un accompagnement organisationnel. Cependant, il est possible que certaines ne souhaitent pas bénéficier d'un tel accompagnement. Dans ce cas, les jours du (de la) coordinateur.trice seraient reportés sur les autres partenaires qui en font la demande.

Enfin, de manière complémentaire, le (ou la) coordinateur.trice sera devra développer des relations avec divers Partenaires Techniques et Financiers (PTF) actifs en matière d'aide publique au développement, de solidarité internationale, de conservation de la nature et d'accompagnement de la société civile et contribuera également aux réflexions stratégiques relatives à ProBioDev et participera à quelques événements ou réunions (a minima : congrès mondial de l'UICN 2025 et comités stratégiques du programme).

2.4 Durée de la mission

La mission devra démarrer en décembre 2024 et se prolongera jusqu'en décembre 2026 (soit sur une durée de 24 mois). Cette mission s'effectuera à temps partiel estimé à 115 jours par an (soit environ 230 jours au total sur toute la durée de la mission).

La mission s'effectuera sous un statut de consultant(e) indépendant(e) qui travaillera en toute autonomie sous la supervision du CF UICN.

Les conditions du temps partiel seront négociées précisément avec le candidat/de la candidate retenu(e), en fonction de sa proposition méthodologique.

2.5 Supervision

Le (la) consultant(e) échangera et rapportera sur son travail auprès de l'équipe ProBioDev du Comité français de l'UICN composée d'un Chargé de programme « Coopération internationale », de deux Chargées de mission et d'une chargée de gestion administrative et financière.

Le (la) consultant(e) travaillera également en étroite collaboration avec le ou la coordinateur.trice RC des OSC locales ainsi qu'avec l'organisation ou le consultant spécialisé sur le volet partenariat qui développera la méthodologie et les outils nécessaires.

III. Profil recherché

- Diplôme de 3ème cycle (Master 2, École d'ingénieur) en gestion de projets / appui aux organisations avec des connaissances en écologie/agronomie/aménagement du territoire ou diplôme de 3ième cycle en écologie/agronomie/aménagement du territoire avec de très bonnes connaissances en gestion de projets / gestion des organisations.



- Une expérience professionnelle avérée dans le renforcement de capacité des acteurs de la société civile ;
- Bonnes connaissances des enjeux et des problématiques liés à conservation de la biodiversité et au développement local dans les pays en développement ;
- Bonnes connaissances des enjeux et des problématiques liés à l'aide publique au développement et à la solidarité internationale, en particulier du contexte français ;
- Bonnes connaissances des procédures et cycles de projets de développement ;
- Grande mobilité en France et possibles missions de terrain dans les pays ;
- Rigueur, polyvalence et forte autonomie ;
- Capacité à animer des partenariats ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Bonnes capacités relationnelles et rédactionnelles ;
- Gestion budgétaire ;
- Langues : excellente maîtrise du français et bonnes capacités de travail en anglais.

IV. Conditions

Statut : consultant indépendant

Temps de travail : la mission est prévue pour une durée totale de 24 mois (soit de décembre 2024 à décembre 2026) pour un volume moyen estimé à 9 à 10 jours /mois.

Localisation : poste basé impérativement en France.

Montant estimé de la prestation : 45 à 50 k€ TTC annuel en fonction de l'expérience du consultant. Ce montant inclut les honoraires du Prestataire ainsi que l'ensemble des frais de fonctionnement qu'il pourrait être amené à engager pour la réalisation des Prestations.

De nombreux déplacements (plusieurs jours) à prévoir tout au long de la mission. Ces déplacements feront l'objet d'une prise en charge spécifique de la part du CF UICN.

V. Contenu de l'offre et calendrier

Date de lancement du recrutement : 18/10/2024

Date limite de réponse à la consultation : 18/11/2024 à 12h00

Signature du contrat et lancement de la prestation : décembre 2024

L'offre devra inclure une proposition technique et méthodologique succincte ainsi qu'une proposition financière :

Proposition technique et méthodologique

- Compréhension de la mission (1p max.)
- Méthodologie envisagée incluant le chronogramme d'exécution de la mission (2p max.)
- Présentation et références du consultant (2p max.)
- CV détaillé et liste des expériences pertinentes

Proposition financière

Ce devis prévisionnel comprendra le budget global et les coûts détaillés. Il devra également comprendre les modalités de règlement.

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social disponible en annexe 1 devra être complétée et signée par la personne habilitée et jointe au dossier.

Remise des offres

Les offres devront parvenir sous format électronique avant le **18 novembre 2024 à 12h00** (GTM) l'adresse suivante : probiodev@uicn.fr

Sélection infructueuse

Conformément à la législation, le Comité français pourra renoncer à l'attribution de ce marché et déclarer le marché infructueux si aucune offre n'a été remise ou si les offres reçues sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens de l'article L2152-1 du code de la commande publique.

Par ailleurs, le Comité français pourra déclarer le marché sans suite sur le fondement de l'intérêt général s'il estime que le nombre d'offres reçues est insuffisant ou si les prix des offres sont sensiblement supérieurs au budget prévu.

Annexe 1

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'offre ou de la proposition : Consultant.e (statut indépendant) en charge du renforcement de capacités des Organisations de la Société Civile françaises (le "**Marché**")

A : _____ Comité Français de l'UICN _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;



Programme d'appui aux Organisations de la Société Civile de biodiversité actives dans les pays en développement (ProBioDev)

- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ; 70/71
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
 - 3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
 - a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
- 6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des



Programme d'appui aux Organisations de la Société Civile de biodiversité actives dans les pays en développement (ProBioDev)

éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ : _____

Signature : _____

En date du : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.